Indications thérapeutiques Indications thérapeutiques

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles en cliquant iciCe médicament a été autorisé par la commission européenne : en cliquant ici, vous serez redirigés vers un fichier PDF de son site (nouvelle fenétre). Vous pouvez consulter l'aide (question 9) pour plus d'informations.

Groupe(s) générique(s)

Ce médicament appartient au(x) groupe(s) générique(s) suivants :

- LACOSAMIDE 50 mg - VIMPAT 50 mg, comprimé pelliculéOuvrir la page de détail sur ce groupe générique

Composition en substances actives

Comprimé (Composition pour un comprimé)
> lacosamide 50 mg

Présentations

> plaquette(s) thermoformée(s) PVC PVDC aluminium de 14 comprimé(s)

Code CIP : 388 295-7 ou 34009 388 295 7 0
Déclaration d'arrêt de commercialisation : 12/07/2024
Cette présentation n'est pas agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 5,64 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €
- Prix honoraire compris : 6,66 €
- Taux de remboursement :65%

Aller au glossaire

> plaquette(s) thermoformée(s) PVC PVDC aluminium de 56 comprimé(s)

Code CIP : 388 296-3 ou 34009 388 296 3 1
Déclaration de commercialisation : 10/11/2008
Cette présentation est agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 22,38 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €
- Prix honoraire compris : 23,40 €
- Taux de remboursement :65%

Aller au glossaire

> 56 plaquette(s) thermoformée(s) PVC PVDC aluminium de 1 comprimé(s)

Code CIP : 224 733-1 ou 34009 224 733 1 4
Déclaration de commercialisation : 18/03/2013
Cette présentation est agréée aux collectivités
Prix libre, médicament non remboursable

Service médical rendu (SMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprès de la HAS . Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.
Redirection à la page d'aide

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Important	Avis du 07/04/2021Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 07/04/2021 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Extension d'indication	La Commission considère que le service médical rendu par VIMPAT est important dans le traitement en association, des crises généralisées tonico-cloniques primaires chez les adultes, les adolescents et les enfants à partir de 4 ans présentant une épilepsie généralisée idiopathique.

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Important	Avis du 21/11/2018Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 21/11/2018 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Extension d'indication	le service médical rendu par VIMPAT est important en monothérapie et en association dans le traitement des crises partielles avec ou sans généralisation secondaire chez les enfants à partir de 4 ans présentant une épilepsie.
Important	Avis du 06/12/2017Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 06/12/2017 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Extension d'indication	Le service médical rendu par VIMPAT est important en monothérapie dans le traitement des crises partielles avec ou sans généralisation secondaire chez l'adulte et l'adolescent (16-18 ans) présentant une épilepsie.
Important	Avis du 22/07/2015Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 22/07/2015 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par VIMPAT reste important dans l'indication de l'AMM.

Amélioration du service médical rendu (ASMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprés de la HAS . Les avis et synthéses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis

V (Inexistant)	Avis du 07/04/2021Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 07/04/2021 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Extension d'indication	Compte tenu : • de la démonstration de supériorité du lacosamide par rapport au placebo sur le risque de développer des crises généralisées tonico-cloniques primaires (CGTCP) sur 24 semaines de traitement, chez des patients ayant une épilepsie généralisée idiopathique traités par un à trois antiépileptiques, mais eu égard : • au besoin médical partiellement couvert, • à l'absence de données contrôlées versus comparateur actif, • à l'aggravation potentielle des myoclonies, la Commission considère que VIMPAT n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) dans la stratégie thérapeutique de prise en charge des crises généralisée tonico-cloniques primaires.

V (Inexistant)	Avis du 06/12/2017Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 06/12/2017 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Extension d'indication	Compte-tenu : • de la non-infériorité démontrée versus la carbamazépine LP en termes d'efficacité sur le taux de patients libres de crises sur une période de 6 mois, • de l'absence de donnée robuste permettant de conclure à une meilleure tolérance de lacosamide par rapport aux autres traitements anti épileptiques, la Commission considère que VIMPAT n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) en monothérapie dans le traitement de l'épilepsie partielle avec ou sans généralisation secondaire chez l'adulte présentant une épilepsie nouvellement diagnostiquée.
V (Inexistant)	Avis du 09/01/2013	Inscription (CT)	Ces spécialités sont des compléments de gamme qui n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V, inexistante) par rapport aux autres présentations déjà inscrites.
V (Inexistant)	Avis du 04/03/2009Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 04/03/2009 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	En association dans le traitement des crises partielles, avec ou sans généralisation secondaire chez des patients épileptiques âgés de 16 ans et plus, VIMPAT n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux autres thérapeutiques disponibles. Il représente cependant, un moyen thérapeutique supplémentaire utile dans la prise en charge de ces patients.

Autres informations

- Titulaire de l'autorisation : UCB Pharma SA
- Conditions de prescription et de délivrance :
    - liste IAller au glossaire
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 237 707 9